



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 28/01/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 16

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

21/01/2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, à dix heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, Mme DROUET Mireille, M. GARNAVAULT Jacques, M. HAUTON Charles, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. PEPIN Dominique, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, M. BOISNARD Eric, M. LEROY Eric, M. MORIN Jacky

Etai(ent) absent(s) :

M. BACHELEY Christian, M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, Mme ECOBICHON Florence, M. GODET Frédéric, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LAMPERIERE Emile, M. MARIE Paul, M. PETIT Christophe, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. DECLERCK Laurent, M. GERMAIN Patrice, M. LE BAS Christian, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. VACQUEREL Gérard

Numéro interne de l'acte : CS_2025_03

Objet : Etude de diagnostic du Siphon de Bures sur Dives

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

Vu la délibération n°2017-24 du 9 juin 20217 portant sur l'étude de la dynamique fluviale des cours d'eau du bassin de la dives et des potentialités de protection contre les inondations ;

Considérant que le siphon de Bures sur dives est un ouvrage stratégique pour le bon fonctionnement du marais de la dives ;

Considérant que ce dernier est situé sur le DPF à cheval entre la CUCLM et NCPA et géré par l'ASA de la Dives ;

Considérant que celui-ci est en mauvais état et génère des inquiétudes de la part des acteurs locaux ;

M. ALQUIER fait savoir que le SMBD a été sollicité par la CUCLM et NCPA (au titre de notre AMO en matière de PI) pour établir un diagnostic précis et élaborer un CCTP en vue de travaux de restauration. Le syndicat ne disposant pas de compétences en régie en la matière, il est proposé de mandater un cabinet spécialisé.

M. ALQUIER fait savoir que cette étude est nécessaire pour compléter l'état des lieux réalisé par la société ISL dans le cadre des réflexions menées sur les digues dans le marais de la Dives. Il précise que l'AESN a donné son accord pour intégrer cette dépense dans la convention d'aide actuelle en lien avec « *l'étude sur la dynamique fluviale des cours d'eau du marais de la dives et les potentialités de protection contre les inondations* ».

Monsieur GUILLOTEAU explique le coût estimatif de cette étude (environ 25 000 €) et fait part du plan de financement (80% par l'AESN et 20% par le SMBD)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ACCEPTE de lancer une étude de diagnostic du siphon de Bures-sur-dives.
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de l'Etat.
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer les consultations d'entreprise et à signer les marchés (et leurs avenants).
- AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches administratives inhérentes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le 28/01/2025
Le Président du SMBD



Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 014-200036127-20250128-CS_2025_03-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 28/01/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 16

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

21/01/2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, à dix heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, Mme DROUET Mireille, M. GARNAVAULT Jacques, M. HAUTON Charles, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. PEPIN Dominique, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, M. BOISNARD Eric, M. LEROY Eric, M. MORIN Jacky

Etai(ent) absent(s) :

M. BACHELEY Christian, M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, Mme ECOBICHON Florence, M. GODET Frédéric, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LAMPERIERE Emile, M. MARIE Paul, M. PETIT Christophe, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. DECLERCK Laurent, M. GERMAIN Patrice, M. LE BAS Christian, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. VACQUEREL Gérard

Numéro interne de l'acte : CS_2025_04

Objet : Programme de restauration de l'Ante, du Trainefeuille et de la Filaine

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

Considérant que les facteurs déclassants l'état écologique de la Filaine, l'Ante et du Trainefeuille sont liés à des pollutions diffuses et à des dysfonctionnements hydromorphologiques ;

Considérant que les actions prioritaires à mener sur ces masses d'eau pour améliorer leur état écologique sont de la compétence du SMBD ;

M. le Président explique fait part que dans le cadre du CTEC 2022-2024 de la dives, il était précisé que le SMBD devait intervenir sur les masses d'eau de l'Ante, du Trainefeuille et de la Filaine en vue de restaurer leurs fonctionnalités écologiques (facteurs déclassants pour l'atteinte du bon état). Il est donc proposé de mettre en place un programme de restauration de ces cours d'eau (130 km) sur 10 ans comprenant les orientations de gestion suivantes :

- Gestion de la végétation rivulaire
- Lutte contre les dégradations du bétail
- Restauration de la petite continuité
- Aménagement de passage à loutres

M. le Président indique que le coût serait d'environ 600 000 € sur 10 ans (200 000 € pour l'Ante, 200 000 € pour le Trainefeuille et 200 000 € pour la Filaine) et fait part du plan de financement (80% par l'AESN et 20% par le SMBD/Région/FEDER).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ACCEPTE les travaux susvisés et de lancer le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Ante, du Trainefeuille et de la Filaine.
- VALIDE le plan de financement.
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional de Normandie (au titre de sa politique de préservation de la biodiversité et en sa qualité d'autorité de gestion des fonds européens FEDER/FSE).
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer les consultations d'entreprise et à signer les marchés de travaux (et leurs avenants).
- AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches administratives inhérentes et de signer les conventions de travaux, mandats et titres nécessaires au bon déroulement de ce programme.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le 28/01/2025
Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 28/01/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 16

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

21/01/2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, à dix heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, Mme DROUET Mireille, M. GARNAVAULT Jacques, M. HAUTON Charles, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. PEPIN Dominique, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, M. BOISNARD Eric, M. LEROY Eric, M. MORIN Jacky

Etai(ent) absent(s) :

M. BACHELEY Christian, M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, Mme ECOBICHON Florence, M. GODET Frédéric, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LAMPERIERE Emile, M. MARIE Paul, M. PETIT Christophe, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. DECLERCK Laurent, M. GERMAIN Patrice, M. LE BAS Christian, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. VACQUEREL Gérard

Numéro interne de l'acte : CS_2025_05

Objet : Programme de restauration de la Dorette et du Doigt

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 6 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives ;

Considérant que les facteurs déclassants l'état écologique du Doigt et de la Dorette sont liés à des dysfonctionnements hydromorphologiques ;

Considérant que les actions prioritaires à mener sur ces masses d'eau pour améliorer leur état écologique sont de la compétence du SMBD ;

M. le Président fait part que dans le cadre du CTEC 2022-2024 de la dives, il était précisé que le SMBD devait intervenir sur les masses d'eau du Doigt et de la Dorette en vue de restaurer leurs fonctionnalités écologiques. Il est donc proposé de mettre en place un programme de restauration de ces cours d'eau (80 km) sur 5 ans comprenant les orientations de gestion suivantes :

- Gestion de la végétation rivulaire
- Lutte contre les dégradations du bétail
- Restauration de la petite continuité et aménagement de passage à loutres

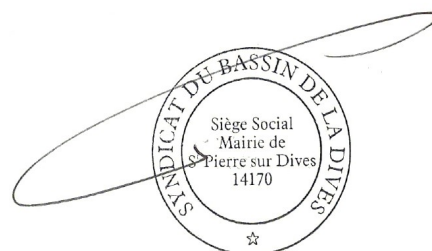
Monsieur le Président indique que le coût serait d'environ 360 000 € sur 5 ans (60 000 € pour le Doigt, et 300 000 € pour la Dorette) et fait part du plan de financement (80% par l'AESN et 20% par le SMBD/Région/FEDER/Terre d'Auge).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ACCEPTE les travaux susvisés et de lancer le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Dorette et du Doigt.
- VALIDE le plan de financement.
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional de Normandie (au titre de sa politique de préservation de la biodiversité et en sa qualité d'autorité de gestion des fonds européens FEDER/FSE).
- AUTORISE Monsieur le Président à lancer les consultations d'entreprise et à signer les marchés de travaux (et leurs avenants).
- AUTORISE Monsieur le Président à réaliser les démarches administratives inhérentes et de signer les conventions de travaux, mandats et titres nécessaires au bon déroulement de ce programme.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le 28/01/2025
Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 28/01/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 16

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

21/01/2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, à dix heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, Mme DROUET Mireille, M. GARNAVAULT Jacques, M. HAUTON Charles, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. PEPIN Dominique, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, M. BOISNARD Eric, M. LEROY Eric, M. MORIN Jacky

Etai(ent) absent(s) :

M. BACHELEY Christian, M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, Mme ECOBICHON Florence, M. GODET Frédéric, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LAMPERIERE Emile, M. MARIE Paul, M. PETIT Christophe, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. DECLERCK Laurent, M. GERMAIN Patrice, M. LE BAS Christian, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. VACQUEREL Gérard

Numéro interne de l'acte : CS_2025_06

Objet : Débat d'orientation Budgétaire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

M. le Président expose que le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion, il est notamment débattu de sa politique et de sa stratégie financière.

Cette étape du cycle budgétaire est également un élément fort de la communication financière de la collectivité. Il rappelle que, d'un point de vue légal, la tenue de ce débat est une obligation pour les syndicats mixtes de plus de 3 500 habitants et doit avoir lieu dans les 2 mois précédant l'examen du budget

primitif. Il rappelle que le débat d'orientation budgétaire n'a pas caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique.

M. le Président présente le rapport d'orientation budgétaire 2025 présentant les orientations budgétaires 2025 en fonctionnement puis en investissement pour le budget principal et pour le budget rattaché « stations de pompages et centrales solaires » (Cf. ROB en annexe).

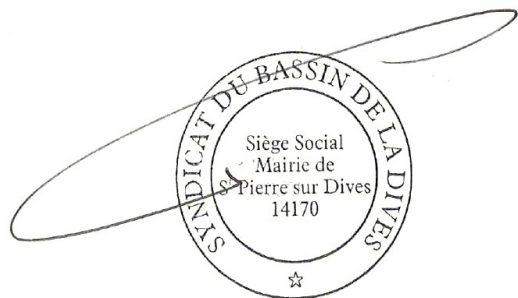
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- PREND ACTE de la communication du rapport d'orientation budgétaire 2025.
- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le 28/01/2025
Le Président du SMBD





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 28/01/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34

Présents : 16

Nombre de suffrages : 16

Date de convocation

21/01/2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 octobre, à dix heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Auditorium de l'Abbaye de Saint Pierre en Auge, sous la présidence de M. Hubert ALQUIER.

Etaient présents :

M. ALIMECK Tony, M. ALQUIER Hubert, M. BENOIT Dominique, Mme BESSON Marie-Louise, M. BONNE Jean-Louis, Mme DROUET Mireille, M. GARNAVAULT Jacques, M. HAUTON Charles, Mme LELIEVRE Annie, M. LEMONNIER Didier, M. PEPIN Dominique, M. VACQUEREL Gérard, M. VARIN Dominique, M. BOISNARD Eric, M. LEROY Eric, M. MORIN Jacky

Etai(ent) absent(s) :

M. BACHELEY Christian, M. BALLOT Jean-Philippe, M. BELTOISE Emmanuel, M. BOHEME Alain, M. COLIN Olivier, M. COUSIN Michel, Mme ECOBICHON Florence, M. GODET Frédéric, M. GUILLEMIN Jean-Marie, M. GUILLOT Alain, M. JEAN-BAPTISTE James, M. LAMPERIERE Emile, M. MARIE Paul, M. PETIT Christophe, M. SAINT MARTIN Jean-Paul, M. VANNIER François

Etai(ent) excusé(s) :

M. DECLERCK Laurent, M. GERMAIN Patrice, M. LE BAS Christian, M. MARIE Jacky, M. MARTIN Gérard

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. VACQUEREL Gérard

Numéro interne de l'acte : CS_2025_02

Objet : Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe à temps complet

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

Considérant les besoins actuels du service, Monsieur le Président propose la création d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe à compter du 1^{er} mars 2025 à temps complet.

Où cet exposé, le Conseil Syndical :

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 014-200036127-20250128-CS_2025_02-DE



Pour extrait conforme,
Le 28/01/2025
Le Président du SMBD

